

CONCOURS NATIONAL D'ENSEMBLES MUSICAUX

Fiche référent.e

Le profil du.de la référent.e

- est membre du Conseil d'administration de la CMF
- connaît parfaitement les textes et les orientations de la CMF en matière de concours national d'ensembles musicaux
- est intéressé.e par les concours dans leur compréhension large
- connaît le projet associatif et les activités de la CMF et à la capacité de les présenter synthétiquement
- sait être neutre

Nomination du.de la référent.e

- après échanges avec l'organisateur.trice et vérification par les services de la CMF de l'adéquation entre les informations données lors de l'inscription en ligne et dans le règlement du concours et les conditions de partenariat signées, et les orientations de la CMF, traduites au travers du modèle de règlement, des conditions spécifiques à chaque catégorie d'ensemble musical, des conditions de partenariat, de la fiche jury, du référentiel d'évaluation et du diplôme
- après validation par le bureau de la CMF
- appel par le bureau aux référent.e.s de sa liste pour identifier qui peut intervenir en fonction de ses disponibilités, de sa non proximité avec l'organisateur et de sa non appartenance à la région administrative où se déroulera le concours

Rôle et attitude générale du.de la référent.e

- n'est pas autorisé.e à contacter les ensembles musicaux qui se présentent au concours.
- assiste au concours dans le public.
- adresse les résultats du concours à la CMF, sans délai.

Rôle du.de la référent.e auprès de l'organisateur

- est le.a représentant.e officiel.le de la CMF auprès de l'organisateur, des équipes locales, des membres de jury et des ensembles musicaux en présence, voire des officiels territoriaux
- est le.a garant.e du bon déroulement du concours, de son éthique, du bon traitement des candidats et d'une homogénéité d'évaluation sur le territoire français
- accompagne l'organisateur dans la mise en œuvre des points de la convention et de ses engagements auprès de la CMF et des ensembles
- veille à ce que la CMF respecte ses engagements auprès de l'organisateur et des ensembles
- prononce un discours lors de l'annonce des résultats
- attire l'attention des ensembles musicaux sur la durée de validité des bons d'achat
- vérifie après le concours que tous les documents sont transmis à la CMF et aux ensembles musicaux ayant participé

Rôle du.de la référent.e auprès du jury

- pilote la réunion spécifique avec les membres de jury
- insiste sur l'obligation de secret pour les membres du jury en dehors du.de la président.e, seul.e habilité.e à s'exprimer après les résultats, avec éventuellement le membre du jury spécialiste de l'ensemble en question
- peut, si nécessaire, jouer un rôle de régulation ou de médiation au sein du jury lors de la délibération